



Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs

3, rue Bécotte, Victoriaville, Qc G6P 8K6

Tél. : 819 357-9297 Téléc. : 819 357-4367

Courriel : secretariat@sebf-csq.ca site Web : sebf.ca

LE LIEN

11 décembre 2018
Volume 41, numéro 3



**JEAN-FRANÇOIS ROBERGE, NOUVEAU MINISTRE DE
L'ÉDUCATION**

RÉPONSE DE LA PRÉSIDENTE DE LA FSE, JOSÉE SCALABRINI

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions pour les bons mots que vous avez adressés aux enseignantes et enseignants dans votre lettre ouverte, soulignant leur apport inestimable à la réussite de la mission du réseau de l'éducation. Vous avez bien raison de faire l'éloge de leur professionnalisme; ils portent l'école à bout de bras depuis trop longtemps déjà, tandis que leur expertise et leur engagement ne sont plus à démontrer.

En ce début de mandat, vous affirmez être attentif à nos défis pour qu'ensemble nous nous donnions les moyens de faire encore mieux pour le Québec. Au-delà des mots, le personnel enseignant réclame des actions concrètes, car nos défis sont vraiment nombreux : la composition des classes est clairement problématique, les services sont insuffisants pour répondre aux besoins des élèves et pour soutenir le personnel enseignant, la concurrence découlant de l'école privée et des projets particuliers mine le réseau, la pression à la réussite statistique en fait craquer plus d'un.

Les salaires les moins concurrentiels du Canada n'encouragent pas les jeunes à faire carrière en enseignement, mais ils ne retiennent pas les plus expérimentés non plus. L'importante précarité désillusionne les plus optimistes, et la violence trop souvent banalisée contamine les milieux de vie. Je ne passerai pas sous silence non plus les défis des enseignantes et enseignants de la formation générale des adultes, qui manquent cruellement de soutien, ou ceux de la formation professionnelle, qui ont besoin de ressources pour aller plus loin. Notre profession est en souffrance, Monsieur le Ministre.

Dans ce numéro

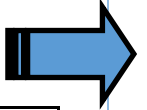
Tableau des primes par 14 jours—Taux au 1 ^{er} janvier 2019	2
Régimes d'assurance collective CSQ—Renouvellement 2019	3
Fête des membres retraités du SEBF	3
Soutien aux élèves HDAA	3
Négo locale	4
Rappel—Session de préparation à la retraite	4
Vœux du congé des fêtes et fermeture des bureaux du SEBF	4

Au cours de la dernière décennie, on a beaucoup demandé aux enseignantes et enseignants, mais on ne nous a rien donné en retour. La valorisation passe par des conditions de travail respectueuses qui permettent de souffler, par la confiance en notre professionnalisme et par la reconnaissance de notre autonomie. Votre défi à vous sera d'être à l'écoute du personnel enseignant tout au long de votre mandat, et particulièrement durant les négociations. Il ne s'agira pas d'être le porte-parole de votre gouvernement auprès des enseignantes et enseignants, mais bien d'être le défenseur du personnel enseignant face à celui-ci. Votre défi suppose que vous nous consultiez réellement pour bâtir un réseau à la hauteur des ambitions de celles et ceux qui y travaillent. Les structures de la FSE permettent de larges dialogues avec les enseignantes et enseignants de tous les secteurs. Je vous invite à solliciter ces échanges. Nous avons vu trop de ministres travailler seuls, convaincus de la justesse de leur position élaborée par des fonctionnaires et des « experts » qui ne sont pas dans nos écoles et nos centres. Nous les avons vus se cogner le nez sur la réalité. Nous constatons tous ensemble l'état du réseau qui, heureusement, produit encore son lot de petits miracles quotidiens.

Monsieur le Ministre, vous avez cette belle ambition inspirée par ce début de mandat et la page blanche qui l'accompagne. Vous êtes invité à écrire une belle histoire, sans pression ni compression, qui ne soit pas écrite au « je », mais bien au « nous ».

Je suis d'accord avec vous, faisons encore plus et mieux pour le Québec d'aujourd'hui et de demain. Faisons-le avec les enseignantes et enseignants.

La présidente, 



	Individuel	Monoparental	Familial
RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE			
Maladie 1	39,33 \$	58,57 \$	97,03 \$
Maladie 2	51,91 \$	77,52 \$	125,38 \$
Maladie 3	67,50 \$	100,93 \$	160,46 \$
Maladie - Personne adhérente exemptée	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE 2 D'ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE OBLIGATOIRE			
Régime « B »	0,886 % du traitement		
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE 3 D'ASSURANCE VIE			
de base de la personne adhérente (par 1 000 \$ de protection)			
Premiers 5 000 \$	0,000 \$		
20 000 \$ suivants	0,000 \$		
additionnelle de la personne adhérente et de la personne conjointe (par 1 000 \$ de protection, selon l'âge de la personne adhérente)			
Moins de 30 ans	0,016 \$		
30 à 34 ans	0,018 \$		
35 à 39 ans	0,024 \$		
40 à 44 ans	0,033 \$		
45 à 49 ans	0,052 \$		
50 à 54 ans	0,087 \$		
55 à 59 ans	0,152 \$		
60 à 64 ans	0,212 \$		
65 à 69 ans	0,300 \$		
70 à 74 ans	0,373 \$		
75 ans ou plus	0,805 \$		
de base de la personne conjointe et des enfants à charge	0,92 \$		
Notes :			
1) La prime indiquée pour le régime d'assurance maladie obligatoire comprend, s'il y a lieu, la part de l'employeur. La prime payée par la personne adhérente correspond donc à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la part employeur.			
2) Il y a un congé de primes partiel applicable aux régimes d'assurance maladie obligatoire, complémentaire 2 d'assurance salaire de longue durée obligatoire et complémentaire 3 d'assurance vie de la personne adhérente, et ce, pour toute l'année.			
3) Lorsque la tarification est établie en fonction de l'âge, le taux qui s'applique pour toute la durée d'une année civile est déterminé à partir de l'âge atteint par la personne adhérente au 1 ^{er} janvier de cette année civile.			
4) La taxe de vente provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces primes.			

RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE CSQ RENOUVELLEMENT 2019

par Nadia Gravel, conseillère syndicale

À compter du 1^{er} janvier 2019, différentes modifications seront apportées aux contrats des régimes d'assurance collective pour l'année 2019. Voici les principales modifications :

- En assurance salaire longue durée, le rajustement de la prime est de -12,3 % et en assurance vie, il n'y a aucune modification.
- En assurance maladie
 - 1- La contribution maximale annuelle est fixée à 890 \$ par certificat.
 - 2- Le remboursement des professionnelles et des professionnels de la santé est modifié et le maximum par traitement est aboli. Ainsi, pour le régime Maladie 2, 80 % par traitement est remboursé jusqu'à un maximum de 1 000 \$ annuel et Maladie 3, 80 % par traitement pour un maximum annuel de 2 000 \$.
 - 3- Les frais remboursés pour les services de psychologie des régimes Maladie 2 et 3 demeurent les mêmes ainsi que le maximum annuel (Maladie 2 : 500 \$ et Maladie 3 : 1 500 \$).

Les rajustements de la prime payable, en tenant compte de l'expérience du groupe, des modifications apportées pour le remboursement des professionnelles et des professionnels et surtout, de la hausse du coût des médicaments, sont les suivants :

- Maladie 1 : +6,3 %
- Maladie 2 : +10,8 %
- Maladie 3 : +14,2 %

Cependant, lorsqu'on procède à l'analyse de l'augmentation des primes payables, il est observé que les personnes qui utilisent plusieurs services professionnels (maladie 2 et 3) subissent peu d'impact et sont parfois financièrement avantagés malgré ces hausses à cause des remboursements plus élevés des services professionnels.

Un autre nouvel avantage intéressant : il est désormais possible de modifier à la hausse le régime d'assurance maladie avec la seule obligation de maintenir le nouveau régime pour une durée minimale de 24 mois.



FÊTE DES MEMBRES RETRAITÉS DU SEBF

Félicitations aux personnes suivantes dont le départ à la retraite a été souligné par le Syndicat le 16 novembre dernier :

Michèle Thibodeau, Lucie Poirier, Katlyne Lefebvre, Mario Perreault, Monique Forand, Lucie Fauteux, Paul Pagé, Diane Dupéré, Chantal Côté, Manon Bécotte et Michèle Beaudet.

Une fois de plus, cette soirée, réunissant une centaine d'invités, fut un succès.

Nous tenons également à saluer le départ à la retraite de Lucie Constant, Anne Demers, Christine Giguère, Julie Gagné, Yvan Langevin, Céline Létourneau, Danielle Maheu, Sylvie Nolin et Marc St-Louis qui étaient absents lors de la fête.

SOUTIEN AUX ÉLÈVES HDAA



Depuis le début de l'année scolaire, le Syndicat a été interpellé à plusieurs reprises au sujet de l'attribution d'heures TES auprès d'élèves HDAA dans les écoles. Bien que l'affectation des TES soit faite par école depuis maintenant deux ans, il y a toujours des obligations d'accompagnement pour les élèves déclarés au 30 septembre pour lesquels des services s'avèrent nécessaires. Chacun des élèves doit recevoir le nombre d'heures déterminé. Il se peut que cela varie légèrement d'une semaine à l'autre. Il se peut également qu'une situation de crise amène un réaménagement temporaire de l'attribution des heures. Par contre, cet aménagement ne devrait jamais se prolonger sur plusieurs semaines et devenir le plan A.

Avec l'arrivée des mesures, des sommes ont pu être ajoutées par les écoles pour l'accompagnement ou pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves. L'utilisation de ces sommes et leur révision doivent faire l'objet de recommandations du comité EHDAA.

Sonia Laliberté, vice-présidente et responsable du dossier EHDAA au SEBF

NÉGO LOCALE

En cette belle période de l'année, on a tous, dans nos têtes ou sur papier, fait la liste des cadeaux de Noël pour faire plaisir à nos proches. Justement, voici la liste des « **PRINCIPALES DEMANDES** » tant du côté syndical que du côté patronal dans la négociation locale.

DEMANDES PATRONALES

1. Congé sans traitement. (Application de la convention collective)
2. Présence obligatoire lors de la suspension des cours pour cause d'intempérie.
3. Diminution des libérations syndicales.
4. Retrait des congés spéciaux pour accompagner nos proches lors d'une hospitalisation ou pour une intervention chirurgicale.
5. Fixer la rencontre du 1^{er} bassin à l'extérieur du calendrier scolaire. (En juin)
6. Retirer le 2^e bassin.
7. Retrait du remboursement des frais de déplacement du retour pour les enseignants itinérants.
8. Augmenter le ratio pour certains groupes d'élèves au 1^{er} cycle du secondaire.

DEMANDES SYNDICALES

1. Congé sans traitement.
2. Liste de priorité. (Accès à la liste, choix des contrats)
3. Tâche complémentaire. (Reconnaissance du CE)

Jusqu'à présent, trois rencontres ont eu lieu entre les parties pour présenter leurs sujets respectifs. Les travaux se poursuivront après les fêtes de même que les discussions concernant la FGA et la FP. Nous vous tiendrons informés.

Bon congé à toutes et à tous, prenez soin de vous !

Pour le meilleur et pour nous tous !

Le Conseil administratif et le personnel du SEBF vous souhaitent un agréable temps des fêtes!

Les bureaux du Syndicat seront fermés du 21 décembre à midi au 6 janvier inclusivement.

RAPPEL

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 8 janvier 2019 pour vous inscrire à la session de préparation à la retraite en communiquant avec le secrétariat du Syndicat.

La session se tiendra les 1^{er} et 2 février 2019 à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières.